

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 13 octobre 2014 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND (**président**), Floriane ERMACORA, Jean-Pierre GARDIOL, Jeremy GARDIOL, Claire de HALLER, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Pierre-Yves LOEPFE, Julien PRADERVAND, Christian SCHMITZ, René STALDER, Christine TURRETTINI, Gilonne VERMEIL, Lorin VOUTAT et Ronald ZACHARIAS.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
M. Bertrand REICH, administrateur provisoire

Excusés -.-

* * *

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

- M. le président: il y a une modification à l'ordre du jour. Deux motions seront traitées au point 7.

1. Projet de délibération

- Assermentation d'un nouveau conseiller municipal, M. Ronald ZACHARIAS
- M. J.-P. GARDIOL: M. ZACHARIAS est né en 1949. Il est avocat, domicilié à la route de Vandœuvres, marié et père de trois enfants majeurs, tous étudiants à l'Université.
- Il a fait toutes ses études à Genève en étudiant d'abord à l'École internationale, puis à l'Université de Genève, où il obtient une licence en Sciences économiques, mention économie et politique. Après avoir obtenu son Brevet d'avocat en 1980, il exerça plusieurs postes d'assistants dans diverses universités. Il a été élu au Grand Conseil aux dernières élections sous les couleurs du MCG en excellente 15^e position, alors qu'il n'avait jamais exercé de mandat auparavant. S'il a pour finir adhéré au MCG, c'est parce qu'il est convaincu que c'est le seul parti qui ne manie pas la langue de bois et qui ose affronter quand les circonstances l'exigent. Ses thèmes de prédilection sont se battre contre un déficit abyssal et une gestion des deniers publics peu scrupuleuse, lutter contre l'insécurité omniprésente, des emplois précarisés et la mobilité plus réduite que jamais.
- Nous lui souhaitons bienvenue au sein du VOV et du Conseil municipal et sommes convaincus qu'il défendra les valeurs de VOV et qu'il sera pour tous un charmant nouveau collègue conseiller municipal.

DÉLIBÉRATION

ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Conformément à l'article 8, alinéa 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

Monsieur le Président du Conseil municipal procède à l'assermentation de

Monsieur Ronald ZACHARIAS

Conseiller municipal

dont le nom figure sur la liste présentée dans le délai prescrit par une majorité de signataires de la liste "Vand'Œuvres Pour Vous" des élections de 2011, pour la fin de la période législative 2011-2015.

Monsieur Ronald ZACHARIAS succède à Madame Laurence CASTELLA, démissionnaire.

- Chaque membre du Conseil municipal se présente.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2014

- M. FOËX: à la page 18, on voit un vote avec uniquement le nombre de voix favorables, qui ne correspond pas au nombre de conseillers présents. J'aimerais savoir s'il y a eu des oppositions ou des abstentions.
- M. le président: c'est une erreur du président, je l'assume. Je n'aurais pas dû m'arrêter aux voix favorables, même si elles étaient largement majoritaires.
- Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2014 est approuvé.

3. Communications du Maire et des Adjointes

- Mme le Maire:
 -
 - Lors des dernières votations, la police privée mandatée par le canton a eu une extrême difficulté à venir récupérer les urnes dans les communes. Ils ne sont venus à Vandœuvre qu'à 15h40. Ce n'est pas normal que l'on vienne chercher une urne 3 à 4 heures après la clôture du scrutin, et le problème n'était pas propre à Vandœuvre.
 - De nombreuses cabines SIG se trouvent sur le territoire de notre commune et elles sont taguées pour la plupart. Les SIG nous ont proposé un certain nombre de photos pour les décorer. Huit ou neuf d'entre elles seront ainsi recouvertes d'une photo. Le seul but est d'éviter que ces cabines soient taguées.
 - S'agissant des séances de l'ACG :
 - Lors de la dernière assemblée générale, le futur plan cantonal de gestion des déchets 2014-2017 nous a été présenté. L'ACG a donné un préavis informel car les travaux ne sont pas encore totalement terminés. Il faut s'attendre à des contraintes imposées aux communes, par exemple l'obligation de taxer les déchets des entreprises. Avec le projet Cheneviers 4, qui doit être terminé en 2022, l'usine aura une capacité d'incinération plus petite. Les communes vont être encouragées à inciter leur population à trier bien d'avantage.

- Nous avons reçu M. MAUDET qui est venu nous présenter le nouveau concept opérationnel des SIS. Il devrait y avoir, à terme, une nouvelle répartition des casernes et différentes mises à jour. C'est un concept d'attaque qui doit répondre à des exigences fédérales en matière de sécurité et de délai d'intervention des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Une fois le concept agréé, nous devrions essayer de construire une structure intercommunale de droit public qui permettrait de donner plus de voix aux communes dans les décisions du SIS. Ces dernières ne sont prises aujourd'hui que par le SIS et la Ville de Genève.
- Nous avons reçu Mme EMERY-TORRACINTA qui est venue nous présenter un avant-projet de loi sur l'accueil à la journée continue. Ce domaine concerne essentiellement les communes. À partir de 2017 au plus tôt, tout élève devra être accueilli à midi, mais aussi le soir de 16h à 18h et si le besoin est avéré, aussi le matin. Le projet n'a pas encore passé devant le Grand Conseil.
- Avec M. ZACHARIAS, nous avons maintenant un relais au Grand Conseil, j'espère que cela sera profitable. Nous avons eu précédemment des députés, soit à l'exécutif, soit au sein du Conseil, c'est toujours précieux. J'espère que le relais fonctionnera également dans l'autre sens, à savoir faire comprendre à vos collègues députés que les communes ne sont pas toujours, comme on le dit, des empêcheuses de tourner en rond.
- Ce qui nous occupe beaucoup, c'est la répartition des compétences entre le canton et les communes. C'est extrêmement difficile, même si les communes aujourd'hui ont une grande volonté d'aller de l'avant.
- M. FOËX:
 - Nous avons reçu l'autorisation pour la construction de l'éco-point du mail. Nous allons pouvoir démarrer l'implantation de cette structure selon le plan voulu par la commission.
 - J'ai le plaisir de vous annoncer que le site internet de la commune va enfin être complètement modifié. Après avoir étudié trois offres, j'ai mandaté une entreprise de webmaster pour étudier et reconstituer ce site. Seront associés à cette entreprise, M. BRICHET, qui s'occupera de la tenue à jour de ce site, et M. VOUTAT, président de la commission Information. Ils travailleront de concert avec ces webmasters.
 - Nous avons enfin eu des nouvelles du comité d'organisation de la manifestation consacrée à Sébastien Castellion. La manifestation est sur les rails.
- M. REICH:
 - Les travaux du chemin des Hauts-Crêts se poursuivent normalement. Nous avons profité de ces derniers pour ajouter un collecteur entre le réservoir et le chemin de la Fraidieu pour récolter les eaux de pluie. Il fallait que les travaux débutent pour que l'on se rende compte que cela était nécessaire. Cela n'était pas évident a priori.
 - Je vous donne un petit compte-rendu des manifestations auxquelles j'ai été présent pour Vandoeuvres :
 - Le 1er octobre dernier, la soirée GE-Veille a réuni la police cantonale, la police judiciaire, la gendarmerie, la police municipale et un des TSHM. Il y a eu des exposés d'un officier la police judiciaire, responsable de la brigade vol et incendie, et d'un officier membre de l'état-major.
 - Le 2 octobre, un exercice de l'ORPC Seymaz, qui regroupe les communes de Chêne-Bougeries, Vandoeuvres, Choulex, Meinier et Gy, s'est déroulé à Bernex. Il portait sur la lutte contre l'incendie et l'évacuation de blessés.
 - Le 6 octobre, a eu lieu à Saint-Genis-Pouilly l'assemblée générale de l'Association Noctambus, qui regroupe toutes les communes qui bénéficient et soutiennent le

Noctambus, avec des problématiques relativement communes et des problèmes de sécurité spécifiques à certaines d'entre elles.

- Concernant le préau de l'école, les arbres ont été abattus pour des raisons sanitaires. Nous avons étudié plusieurs offres pour le réaménager. Les écoliers, avec les enseignantes, ont aussi fait des propositions. Quand le projet sera plus avancé, je viendrai avec davantage d'informations plus concrètes.
- M. J.-P. GARDIOL: suite à la réunion GE-Veille de la police, il faudrait reprendre certains éléments dans la *Coquille* pour informer la population de certains dangers, notamment la fameuse histoire des faux plombiers.
- M. REICH remercie M. GARDIOL pour son intervention et explique le mode de fonctionnement des faux plombiers ; il évoque également le cas des faux membres de la famille.
- Mme de LISLE-SARASIN: le chemin des Hauts-Crêts a été mis en sens unique pour les travaux. Il aurait été préférable d'inverser le sens de circulation, car il est le même que celui du chemin Vert, qui est parallèle et également en sens unique.
- Mme le Maire: c'est la police qui a décidé de ce sens de circulation.
- M. BRICHET : nous avons déjà soulevé ce problème et espérons pouvoir inverser le sens de circulation.

4. Communications du Bureau

- M. le président: le bureau a reçu deux courriers. Le premier de l'Association genevoise des ingénieurs.
- Mme ERMACORA: cela concerne les marchés publics.
- Lecture de la lettre par Mme ERMACORA.
- M. le président: le deuxième courrier concerne la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2015 de l'ACG, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC). Vous avez un droit d'opposition à ces décisions de l'ACG.
- M. J.-P. GARDIOL: on nous demande de prendre position sur une augmentation de la cotisation de la commune. Nous allons passer de Fr. 3.- à Fr. 3.60.-/habitant, ce qui représente une augmentation de 20 %. C'est complètement démentiel vu la conjoncture actuelle qui touche le canton et certaines communes. Les membres de l'ACG s'auto-augmentent. Par ailleurs, nous devons prendre position mais nous ne connaissons pas les comptes, ni les dépenses. Je voterai contre cette décision.
- M. REICH: l'ACG est devenu une institution officielle reconnue comme telle par le canton. Elle a des organes qui coordonnent une série d'activités importantes, par exemple le parascolaire. Vu que tout doit être documenté, l'ACG a plus de travail et a donc besoin de plus de collaborateurs. Cela engendre une augmentation de la masse salariale. L'ACG a aussi des organes composés d'un comité et d'un bureau, qui se réunit deux fois par mois, et de toute une série de représentations à l'extérieur. L'ACG a attrié l'attention des communes lors de ses assemblées générales sur la nécessité d'augmenter son budget. À la quasi-unanimité, les communes ont voté l'augmentation sollicitée, considérant que le budget était nécessaire. Un autre volet concerne le prix de la démocratie. Comment indemnise-t-on les gens qui consacrent un temps impressionnant au fonctionnement de l'ACG ? Il est juste que les membres du comité soient indemnisés. Le système est démocratique à deux niveaux : les communes votent et ensuite chaque conseiller municipal peut dire s'il est d'accord ou non.

- Mme ERMACORA: une fois de plus, on nous demande d'augmenter notre participation sans qu'on n'ait jamais vu un budget. Ce ne sont pas les communes qui ont accepté mais les exécutifs des communes qui ont voté. C'est un alibi de consulter les conseils municipaux. Il faut deux tiers des conseils municipaux pour contrer une décision de l'ACG. Je voterai contre cette décision car nous n'arrivons pas à obtenir des états financiers, ni pour notre commune, ni pour l'ACG.
- M. PRADERVAND: au point 3.4, pourquoi est-ce que les habitants de la Ville ne paient pas le même montant ?
- Mme de HALLER: c'est expliqué en bas de page.
- M. VOUTAT: nous payons des sommes conséquentes au SIACG sans pouvoir vraiment en profiter. Rien ne nous a par exemple été proposé pour renouveler notre site internet.
- M. REICH: le SIACG ne s'occupe pas des sites web des communes. Les communes qui le souhaitent peuvent renouveler le leur. Un certain nombre de prestataires de qualité, dans le canton et ailleurs, fournissent ce service. Le SIACG fournit des prestations extrêmement appréciables. Un logiciel de réservation des salles a par exemple été mis au point relativement récemment. Il s'occupe de tout ce qui touche au développement de la communication entre les communes, ainsi qu'au développement et à la maintenance de logiciels.
- M. le président: j'aimerais que l'on revienne à la décision de l'ACG, afin de savoir si vous êtes d'accord ou non. Je vous propose de voter. Qui est favorable à cette décision : 4 / Refus d'acceptation : 7 / Abstentions : 5.
- Mme le Maire : je remercie M. REICH d'avoir parfaitement résumé la situation. Je ne pouvais évidemment pas le faire étant donné ma fonction au sein de l'ACG. Le proverbe *On n'est jamais prophète en son pays* est parfaitement adéquat chez nous.

RÉSOLUTION

Opposition à la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) du 27 septembre 2014 relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2015 de l'ACG

Vu la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) du 27 septembre 2014 relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2015 de l'ACG, communiquée par courrier recommandé du 8 octobre 2014,

vu l'exposé des motifs explicitant cette décision,

vu le délai fixé au 24 novembre 2014 aux conseils municipaux pour manifester leur éventuelle opposition à la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 27 septembre 2014,

vu le règlement sur la procédure d'opposition des conseils municipaux à l'encontre des décisions de l'assemblée générale de l'ACG du 18 mai 2011,

vu l'article 60C, al.1, lit. b de la loi sur l'administration des communes (LAC B 6 05) permettant aux conseils municipaux de s'opposer aux décisions de l'assemblée générale de l'ACG par voie de résolution,

le conseil municipal

décide

par 7 oui, 4 non et 5 abstentions

1. De s'opposer à la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 27 septembre 2014 relative à aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2015 de l'ACG.
 2. De demander à l'exécutif de communiquer la présente résolution, dans les délais prescrits, par courrier recommandé adressé à l'ACG, avec copie au service de surveillance des communes.
- M. J.-P. GARDIOL: l'ACG peut revoir son budget d'ici la fin 2014.
 - M. FOËX: c'est incroyable de devoir voter en n'ayant aucun chiffre.
 - M. le président: le bureau aimerait organiser le repas de fin d'année du Conseil municipal, au Golf de Vandœuvres, mais il faudrait déplacer la dernière séance du Conseil municipal au mardi 9 décembre 2014, car le restaurant du Golf est fermé le lundi.
 - Après discussion, il est décidé de conserver la date du 8 décembre 2014.
 - M. le président : le bureau vous refera des propositions.

➤ **Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2015**

- M. le président: nous devons élire des présidents, vice-présidents et suppléants du local de vote de Vandœuvres pour les opérations électorales de 2015.

1^{er} semestre (jusqu'au 14 juin 2015) :

Présidente: Mme CHRISTE

Vice-président : M. SCHMITZ

Suppléant du président : M. J.-P. GARDIOL

Suppléant du vice-président : M. VOUTAT

2^{ème} semestre (jusqu'au 29 novembre 2015) :

Présidente : Mme ERMACORA

Vice-président : M. DESPLAND

Suppléant au président : M. PRADERVAND

Suppléant au vice-président : M. SCHMITZ

5. Comptes-rendus des commissions

◆ *Culture et manifestations - séance du 15 septembre 2014*

Mme CHRISTE donne lecture de son rapport.

Suite à la démission de Mme Laurence CASTELLA, il faudra désigner un vice-président.

1. Spectacle : bilan

Le déficit se situe aux environs de Fr. 27'000.-. Deux soirées (29.06 et 04.07) ont dû être annulées en raison des conditions météorologiques.

M. VIDONNE ne renouvellera pas cette expérience car force est de constater que cela n'est pas rentable pour un traiteur. Il serait judicieux de prévoir à l'avenir uniquement une formule bar avec quelques petites choses à grignoter.

Il est constaté que M. JACQUET était plus souple face au problème d'annulation de dernière minute.

2. Aînés : animation (repas janvier)

L'animation choisie pour janvier devra être un peu plus « dynamique » que les précédentes. La commission suggère de changer un peu la formule en remplaçant le repas de janvier par un thé dansant avec goûter qui pourrait être animé par le groupe des Jettalos (cabaret). La commission souhaite que des devis soient demandés à M. JACQUET et à M. BULLOZ pour ce goûter.

Les dates proposées sont soit le mercredi 21 janvier, soit le mercredi 28 janvier 2015.

3. Subventions diverses

VOICE OF RUIN : il s'agit d'un groupe de metal (parmi les cinq meilleurs groupes de metal suisse) dont la demande de subvention porte sur l'organisation d'une tournée en Europe. Un jeune de Vandœuvres fait partie de ce groupe.

Après discussion et face notamment aux paroles des chansons (le groupe revendique l'invention du « metal agricole sexuel »), la commission ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande.

THÉÂTROCHAMP : la demande de subvention (Fr. 2'500.-) porte sur la saison 2014-2015 comportant notamment une reprise de *Virginie ou si le silence n'était pas d'or*. La commission reconduit la subvention.

Dossier transmis par M. VOUTAT afin de subventionner le concert d'un jeune prodige au Victoria Hall le 14 octobre prochain. Après discussion, la commission ne souhaite pas entrer en matière

4. Divers et propositions individuelles

En raison du planning du premier semestre 2015 qui sera chargé, la commission décide de prévoir l'organisation des artistes et artisans au mois de septembre, en principe les 19 et 20 septembre 2015.

M. PROVINI présentera prochainement une association culturelle qu'il a créée avec deux amis.

Le président ouvre la discussion.

- Mme CHRISTE: le groupe des Jettalos ne pourra finalement pas animer le thé dansant car il manque une personne. Nous sommes en train de chercher quelqu'un d'autre pour faire du cabaret ou quelque chose de dansant.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Financière et administrative – séances des 16 et 22 septembre 2014*

M. SCHMITZ donne lecture de son rapport (état de la situation).

Nous avons parlé budget lors de ces deux séances de la commission Financière et administrative. Le projet de budget 2015 sera présenté au Conseil municipal lors de la séance du 10 novembre 2014. Il a donc été décidé, d'entente avec l'auteur du rapport de deuxième majorité, que ces rapports seront présentés le 10 novembre 2014.

Le président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Aide sociale et humanitaire - séance du 23 septembre 2014*

Mme de LISLE-SARASIN donne lecture de son rapport.

La commission Aide Sociale et Humanitaire s'est réunie le 23 septembre dernier.

Dans un premier temps, nous avons reçu Monsieur Clément Magnenat président de **l'Association des amis Suisse de Vesadel** et Mademoiselle Laure Lalanne, secrétaire.

L' AASV (Association des Amis Suisse de Vesadel) a été créée en novembre 2012 dans le but d'offrir la possibilité de scolariser les enfants victimes du trafic ou orphelins, de les remettre à un niveau scolaire correspondant à leurs âges respectifs afin qu'ils puissent réintégrer l'école traditionnelle de leur village. L'activité principale se déroule dans le village de Tangdo au sud du Bénin où l'association a pu réhabiliter une école de deux classes et scolariser soixante enfants en 2013-2014.

La première année de fonctionnement de l'école est terminée et les enfants attendent la rentrée scolaire 2014-2015.

La demande de subvention porte sur le montant nécessaire à assurer le bon fonctionnement de cette rentrée.

La commission a été très impressionnée par l'engagement de ces jeunes, par le sérieux de leur travail et leur implication. À l'unanimité, un montant de Fr. 6'820.- leur a été octroyé pour permettre de boucler la rentrée scolaire 2014-2015.

Dans un deuxième temps, nous avons auditionné des représentants de l'Association **Educar es Avanzar** : Madame Patricia Murith, présidente de l'Association ainsi que Monsieur Olivier Vaucher, vice-président.

La commune soutient cette association depuis de nombreuses années. Lors d'une séance précédente, la commission n'a pas été favorable à l'octroi d'une subvention pour l'achat, entre autres, de ventilateur permettant de refroidir la salle informatique, malgré que cela se situe dans la continuité du projet soutenu.

Les intervenants rappellent que le projet « Ecole Fuente de Vida » a été entièrement soutenu par la commune de Vandœuvres, que 900 élèves passent par cette école et qu'il serait dommage de ne pas aller jusqu'au bout. Dans ce projet, il y a également l'achat d'une photocopieuse afin de permettre aux enfants n'ayant pas les moyens d'acheter des livres, de travailler sur la base de photocopies.

Après un important débat, la commission ne souhaite pas revenir sur sa décision après un vote, 3 voix pour, 4 voix contre.

Traitements des dossiers :

NORDESTA : la demande porte sur la poursuite du projet 5000 arbres pour sauver une source d'eau et sensibilisation à l'environnement des écoliers locaux, dans la commune de Agua Branca, Etat d'Alagoas, région Nordeste, Brésil.

Après discussion, la commission est favorable à l'octroi d'une subvention de Fr. 6'838.- afin de permettre la réalisation de ce projet.

PIMALI : ce dossier nous a été transmis par un de nos commissaires. Il s'agit d'une nouvelle association créée par un couple qui part s'installer en Thaïlande pour mettre en place un centre afin d'offrir une formation pratique hôtelière à de jeunes Thaïs orphelins ou en situation de précarité au nord-est de la Thaïlande, leur assurant ainsi un futur professionnel et une indépendance financière.

Après discussion, la commission souhaite rencontrer les représentants de cette association.

FOYER BAMBI : cette association est devenue très importante et est de plus en plus sollicitée. Elle fait un travail remarquable pour les enfants défavorisés de Colombie et beaucoup de foyers se sont ouverts grâce à elle.

Après discussion, la commission donne un avis favorable à l'octroi d'une subvention d'un montant de Fr. 5'000.-.

AMIS DE SCEUR EMMANUELLE : cette association est soutenue chaque année par la commune de Vandœuvres.

La commission donne un avis favorable pour une subvention de Fs. 4'000.-.

Pour rappel cette association offre un accès à une formation scolaire et professionnelle à des jeunes qui n'ont aucun bagage pour gagner leur vie au Sud Soudan.

Dans les divers, nous abordons le sujet de la fièvre Ebola. Un de nos commissaires souhaite proposer à la commission de faire quelque chose afin de soutenir et aider.

Après discussion, la commission n'est pas favorable à un soutien de Médecin sans Frontière pour cette lutte contre Ebola.

À ce jour, Fr. 71'658.- ont été dépensés sur un budget de Fr. 100'000.-

Il nous reste donc Fr. 28'342.- jusqu'à la fin de l'année.

Le président ouvre la discussion.

- M. FOËX: concernant le refus de la subvention Educar es Avanzar, il a été principalement politique.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Environnement et paysage - séance du 25 septembre 2014*

M. STALDER donne lecture de son rapport.

Deux points ont été traités lors de cette commission :

1. Le premier concerne un projet de réseau agro-environnemental présenté par le bureau Viridis. Etant donné que notre président est dans ce projet, il ne peut pas le présenter lui-même.
2. Le deuxième sujet a été la visite de la déchetterie de la commune de Jussy.

Le premier sujet concerne les agriculteurs des communes de Vandœuvres-Choulex-Cologny. En effet, ceux-ci, pour respecter la nouvelle politique agricole fédérale et pour avoir droit à l'octroi de paiements directs écologiques, ont créé une association afin de répondre à ces exigences. Ils doivent concevoir un réseau agro-environnemental entre leurs exploitations.

Ceci demande l'aide d'un bureau spécialisé pour la mise en œuvre de ce projet.

Cependant, les agriculteurs ne sont pas obligés de participer à ce projet, ce qui a pour incidence une diminution de leurs paiements directs.

Etant donné l'importance de cette réalisation et pour donner une certaine motivation pour ce projet, nous demandons une aide financière aux communes concernées afin que tous les agriculteurs participent à ce projet. Cette aide financière n'est destinée qu'au bureau d'ingénieurs.

Ce genre de réseau est déjà en place dans d'autres communes d'Arve et Lac, qui ont également participé financièrement à l'élaboration de ces projets agro-environnementaux qui sont déjà visibles dans les communes avoisinantes.

Il s'agit surtout d'améliorer la qualité écologique des lieux existants et de conserver la diversité biologique.

Après la présentation de M. Maridat du bureau Viridis, qui a remplacé M. Meisser malheureusement indisponible et responsable du projet, plusieurs commissaires s'interrogent sur le financement de celui-ci et sur le fait qu'il y a des ressemblances avec le projet en cours des corridors Arve et Lac.

M. Maridat répond que le projet des corridors Arve et Lac est un projet global, mais que ces réseaux peuvent être englobés dans celui-ci.

Concernant les financements de ce projet, ils n'en sont qu'au début. À certaines questions, M. Maridat n'a pas pu encore répondre avec certitude. M. Meisser, chef de projet, va nous répondre dès qu'il aura tous les éléments en main.

Suite à cet exposé, la commission s'est déplacée à Jussy pour aller visiter la déchetterie communale.

Cette visite, je l'ai souhaitée car étant donné que nous allons installer une nouvelle déchetterie, il me semblait important d'aller voir dans d'autres communes comment fonctionne une telle place avec un système de vidéosurveillance.

Nous avons été accueillis dans un premier temps par le secrétaire communal, qui nous fait un historique de la déchetterie ainsi que de son système de surveillance vidéo. Est arrivé plus tard M. Josef Meyer, maire de Jussy, qui nous a fait visiter le local de contrôle vidéo.

Tout le système a coûté Fr. 10'000.-, avec trois caméras qui filment en continu la place ainsi que le bâtiment communal, durant 7 jours puis les films sont effacés à tour de rôle.

Les images ne peuvent être vues que par l'exécutif qui a été assermenté selon le règlement cantonal en vigueur.

Suite à l'installation de ce système, l'emplacement n'a plus été victime de décharge sauvage. Cependant, aucune amende administrative n'a été effectuée, seules des lettres ont été adressées aux contrevenants afin de ne plus commettre d'impair, avec un grand succès, étant donné la propreté de la déchetterie.

La commune de Jussy envisage de construire une autre déchetterie complète. Par expérience, la commune n'est pas favorable à des écopoints qui ne disposent que de deux ou trois types de déchets ce qui n'encourage pas les communiers à trier leurs déchets.

Une discussion s'en est suivie sur les déchets d'entreprises.

La commune de Jussy fait payer la taxe professionnelle aux entreprises, mais elle prend en charge leurs déchets gratuitement, tout en respectant la qualité des déchets (déchets toxiques ou inappropriés pour l'incinération sont à la charge de l'entreprise).

À la suite de cela, un apéritif nous a été offert par la commune de Jussy qui fut fort sympathique où nous avons pu échanger quelques idées sur la gouvernance des communes.

Le président ouvre la discussion.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Aménagement du territoire et urbanisme - séance du 7 octobre 2014*

Mme VERMEIL donne lecture de son rapport.

1. Motion M4 : les tennis dans le parc de la mairie est une bonne solution
Étude du déplacement éventuel des tennis dans le parc de la mairie

Présentation d'un projet d'intention du bureau AR-TER pour l'implantation d'un court de tennis sur la partie ouest du parc (sur le site de la pièce de théâtre de l'été passé).

Objectifs de l'implantation et données du projet:

- Impact minimum sur l'environnement paysager du parc
- Éloignement du voisinage immédiat
- Budget estimatif sur la base du devis de l'entreprise Jacquet SA : Fr. 160'000.- TTC pour un seul court avec un revêtement en gazon synthétique et tracés des lignes de jeux, sablage et pose des clôtures périphériques
- L'étude pour l'implantation des tennis peut encore entrer dans le mandat global de l'étude de la zone sportive : selon le bureau AR-TER, il faut compter sur un coût d'honoraires d'environ Fr. 8'000.-.
- Pour rappel : actuellement, le TCV accueille 110 joueurs de Vandœuvres et une cinquantaine de l'extérieur.

Décisions :

- *L'Exécutif est mandaté pour faire les sondages auprès du département et recevoir des réponses claires et formelles sur la possibilité ou non d'implanter un court de tennis dans le parc de la mairie.*

- *La commission devra se décider pour 1 ou 2 courts : que veut-elle ? Cette décision est reportée et sera fonction des réponses du département.*

2. Motion M5 : Étude d'une révision du plan directeur communal Rédaction du cahier des charges pour les mandataires

Il s'agit pour la CATU de sortir les critères pour choisir un mandataire professionnel et lui transmettre les objectifs communaux.

Les commissaires identifient les pistes suivantes à étudier dans le cadre du projet de révision du PDCommunal :

- Le besoin d'une révision pour être en adéquation avec le plan directeur cantonal 2030 qui met en porte-à-faux le plan directeur communal actuel.
- Traiter la question de la densification de la zone villa, qui n'a pas de réponses avec le plan actuel.
- Définir avec plus de précision et de finesse les sites ou éléments paysagers et bâtis de caractère particulier et exceptionnel à Vandœuvres, dans l'objectif de préserver « l'ADN » de la commune dans le futur, tout en respectant les nouvelles directives légales là où il est possible de densifier la zone villa.
- Différencier les dessertes pouvant accueillir une densification de trafic de celles qui, de par leur nature paysagère ou de dimensions, ne le peuvent pas.
- À partir des sites et grands domaines mentionnés « comme à protéger » sur le plan directeur actuel, identifier plus précisément ce qui ne pourra être modifié ou densifié.
- Voir les éléments paysagers et préciser les voies de trafic et les questions de mobilité.
- Remettre à jour la zone sportive, la zone UP et la zone de verdure.
- Zone hameau à redéfinir

Après un débat sur l'objectif recherché dans la révision du PDCom et les limites de compétence auxquelles est confrontée la commission pour élaborer un cahier des charges à adresser au mandataire potentiel, il est décidé de faire appel à un professionnel pour appuyer et conseiller la CATU et l'exécutif dans cette tâche.

Préavis de la commission

- *L'Exécutif fait des recherches pour trouver un mandataire intéressé par la préparation du cahier des charges qui viendrait présenter le projet ad hoc.*

Remarque de la commission : la révision du PDCom est une tâche de longue haleine qui doit se faire en prenant en compte le futur PDCantonal qui est en passe d'être adopté; il s'agit d'autre part de tenir compte des intérêts de la commune et de son identité, ceci dans le respect de la propriété privée.

3. Vandœuvres Esplanade: point de situation du dossier

- Le bureau d'architectes et les mandataires préparent le devis général en tenant compte de la séparation des postes relatifs aux « Logements » et des postes entrant dans le patrimoine administratif de la commune.
- Ils s'appuient pour cela du conseil de la régie.
- La séance d'information aux habitants prévue en octobre est repoussée au vu du délai de l'obtention de l'autorisation de construire encore incertain. En effet, l'idée était de présenter projet et budget aux habitants à une date plus proche de la décision du DALE relative à l'autorisation de construire.

4. Communications de l'Exécutif

Maison Bianchi

- Mme le Maire signale que le projet de vente de la Maison Bianchi sera signé chez le notaire le 14 octobre prochain.

Parcelle GARDY

- Mme le Maire rencontre prochainement M. et Mme GARDY pour poursuivre les négociations.
- La Commune doit recevoir une proposition de prix d'achat relative à la parcelle du domaine public communal, à annexer à la parcelle GARDY, par le canton.

Projets et demandes d'autorisation de construire

- Plusieurs demandes de densification sur des petites et grandes parcelles pour de l'habitat groupé sont déposées à la commune.

Place de Vandœuvres et fouilles archéologiques

- Faisant suite au projet d'évocation des fouilles archéologiques concernant le site de la villa romaine, Mme le Maire a invité M. Jean TERRIER, archéologue cantonal, pour voir ce qu'il serait possible de faire pour évoquer les vestiges souterrains.
- M. TERRIER propose que son service prépare des panneaux avec liens avec des sites internet permettant au visiteur de recevoir toutes les informations historiques, via portable ou tablette, par scannage. Les panneaux seraient préparés gratuitement par leur service sachant que le point d'ancrage reste le temple qui a été construit sur l'ancien temple païen puis la première église chrétienne, établie au IV^e siècle, qui marque l'émergence du christianisme au sein d'une communauté rurale du IV^e siècle. Selon M. TERRIER, le site est un vestige sachant que le trésor véritable est l'histoire de la commune. C'est donc un site historiquement important. Il n'y a pas d'urgence dans la réalisation car le service de M. TERRIER est déjà occupé par d'autres projets en cours.

Proposition de la commission

- *La commission donne son aval à l'Exécutif pour poursuivre et réaliser le projet de la place en collaboration avec le Service cantonal d'archéologie.*

Le président ouvre la discussion.

- Mme le Maire: je n'ai pas eu le loisir de corriger mes propos dans le procès-verbal vu mon absence de Genève pendant quelques jours.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

6. Projets de délibérations

- Néant

7. Projets de résolutions, de motions

- M. le président: il y donc deux motions, déposées par M. VOUTAT.
- Mme ERMACORA donne lecture de la première motion.

Proposition présentée par :

M. Lorin VOUTAT

Date de dépôt: 12 octobre 2014

Proposition de motion :

Étude d'une installation d'un service postal au sein de la Mairie

Le Conseil municipal de Vandœuvres

Considérant :

- Les difficultés à se rendre à la poste de Coligny pour un certain nombre d'habitants de Vandœuvres aux horaires proposés et le manque de facilité de transport;

Invite l'exécutif à

- Étudier la faisabilité d'installer à l'intérieur de la Mairie de Vandœuvres, un service postal.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Il devient complexe pour bon nombre de communiens tant privés que professionnels, de se rendre facilement à la poste de Coligny.

De ce fait, je demande à l'Exécutif d'effectuer les démarches pour étudier la possibilité d'offrir un tel service, comme cela se fait à Jussy pour le plus grand plaisir de la population.

Le Secrétaire Général de Jussy se tient très volontiers à disposition pour tout renseignement complémentaire et même pour faire visiter leur bureau dédié.

- M. le président: il ne s'agit pas de faire un débat de fond.
- Mme TURRETTINI: peut-on déposer une motion après l'approbation de l'ordre du jour ?
- M. le président: selon notre règlement, oui.
- M. J.-P. GARDIOL: je me demande l'utilité d'ouvrir un bureau postal à la mairie. Nous avons déjà le service porte-à-porte aujourd'hui. L'intention est bonne mais il va falloir engager une personne supplémentaire. Ce n'est pas une priorité d'augmenter encore les frais de gestion de la commune pour ne servir qu'à quelques personnes.

- Mme ERMACORA: tous les gens qui habitent dans le secteur de la Seymaz doivent de toute manière prendre la voiture. Nous avons le service à domicile et il y a un parking à la poste de Coligny. Je suis juste d'accord au niveau des horaires.
- M. STALDER: je suis assez favorable à cette motion. La Poste donne une commission. C'est important de garder un contact avec nos communiens. Le fait de venir à la mairie peut peut-être créer des liens. Hormis la boulangerie à Vandœuvres, il n'y a plus d'autre endroit pour se retrouver.
- M. J. GARDIOL: Jussy a une configuration différente de Vandœuvres.
- M. VOUTAT: je demande que l'on étudie la motion pour connaître les charges pour la commune. Pour beaucoup de gens, ce n'est pas très simple d'aller à Coligny.
- M. le président: je vous propose de voter. Qui accepte l'entrée en matière sur cette motion ? Votes en faveur : 7 / Votes en défaveur : 7 / Abstentions : 2. Le président vote en faveur de l'entrée en matière sur cette motion.
Maintenant, il faut se prononcer soit sur la discussion immédiate, soit sur le renvoi en commission, soit sur la discussion dans ce Conseil à une autre date.
Vote sur le renvoi en commission Financière et administrative : Votes en faveur : 16 / Vote en défaveur 0 / Abstention : 0. Cette motion est donc renvoyée en commission Financière et administrative.
- Mme ERMACORA donne lecture de la deuxième motion.

Proposition présentée par :

M. Lorin VOUTAT

Date de dépôt: 12 octobre 2014

Proposition de motion :

Étude pour développer une application mobile pour digitaliser les documents sur le web

Le Conseil municipal de Vandœuvres

Considérant :

L'augmentation considérable du nombre de documents à imprimer avant distribution et le coût inhérent,

Invite le Conseil Municipal à mandater la commission Information et publications à

- Étudier la faisabilité tant financière que technique pour développer une application mobile, ainsi que de la répercussion financière et écologique qui en découlerait.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et

Messieurs les Conseillers Municipaux,

Au vu du nombre croissant des documents à produire et à distribuer, il serait plus simple et moins onéreux à moyen terme de permettre aux personnes, (aussi bien aux conseillers municipaux qu'aux communiens) de pouvoir accéder à ces documents de manière informatisée.

Cela implique, sur le moyen terme, une réduction importante des coûts de production et limite le gaspillage du papier.

Cela permet aussi de donner une image moderne à la communication de la commune

- Mme CHRISTE: je ne comprends pas la motion car il me semble que c'est déjà le cas.
- M. PRADERVAND: j'ai la même question.
- M. VOUTAT: ce sont des applications qui servent de bibliothèque et donc c'est beaucoup plus simple d'accès. Les documents sont en PDF et donc on ne peut pas faire des copier-coller.
- Mme ERMACORA: c'est dangereux les copier-coller pour les documents officiels.
- M. LIENGME: est-ce qu'il y a une demande de la part des habitants de Vandœuvres ?
- M. VOUTAT: il y a de plus en plus de gens qui téléchargent des applications pour tout. Cela serait beaucoup plus facile d'accès que d'aller sur le site de la commune pour rechercher des documents.
- M. PRADERVAND: est-ce que cette motion n'est pas un peu un doublon de la refonte du site de la commune ? Tous les documents officiels sont de toute façon accessibles.
- M. VOUTAT: on ne peut pas le réaliser dans le nouveau site.
- Mme VERMEIL: je ne comprends pas tellement la différence entre le fait de revoir le site et donner un accès à ces documents et cette application.
- M. PROVINI: est-ce qu'il n'y aurait pas la possibilité d'avoir la *Coquille* dans un onglet du site web ?
- M. BRICHET : c'est déjà le cas aujourd'hui. Dans certains PDF, on peut rechercher par mots-clés.
- M. FOËX: où est-ce que cela serait situé ?
- M. VOUTAT: c'est une application et le communier pourrait télécharger cette application.
- Mme VERMEIL: je n'ai pas vraiment compris la motion et cela vaudrait donc la peine de laisser M. VOUTAT nous expliquer cela en commission.
- M. SCHMITZ : est-ce que l'administration communale profiterait de cela ? Là, il y aurait peut-être un avantage.
- M. VOUTAT: il n'y aurait pas un avantage direct pour elle. Ce serait plutôt pour les communiers.
- M. J. GARDIOL: combien de personnes consultent le site aujourd'hui ?
- M. BRICHET : on ne peut pas le savoir.
- M. FOËX: la refonte du site internet coûte moins de Fr. 15'000.-.
- M. le président: concernant la procédure de vote, qui est en faveur de l'entrée en matière sur cette motion ? Pour : 11 / Contre : 0 / Abstentions : 5.
Qui est en faveur du renvoi en commission Information et publications ? Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 3.
Cette motion est donc renvoyée en commission Information et publications.

8. Pétitions

- Néant

9. Questions écrites ou orales

➤ Néant

10. Propositions du Maire et des Adjoints

➤ Néant

11. Propositions individuelles et questions

➤ Néant

12. Date de la prochaine séance

- **séance n° 27 : lundi 10 novembre 2014 à 19h30**

13. Divers

- M. VOUTAT: par rapport au local de vote et au repas que l'on commande, il faudrait trouver une solution pour les prochaines opérations électorales.
- Mme le Maire: il faut faire des sandwiches ou une petite agape.
- M. J. GARDIOL: il faudrait aller chercher à la boulangerie de quoi manger.
- M. le président: le problème est que le président et le vice-président ne peuvent pas quitter le local de vote.

14. Dossiers de naturalisation (huis clos)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

La secrétaire du conseil municipal

Floriane ERMACORA

Le président du conseil municipal

Hervé DESPLAND